



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Leçons en temps de guerre 2015

Utilisation à des fins militaires des écoles
et des universités durant les conflits armés

Global Coalition to
Protect Education from Attack





Global Coalition to **Protect** **Education from Attack**

La **Global Coalition to Protect Education from Attack** en français Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques, a été créée en 2010 par des organisations appartenant aux domaines de l'éducation dans les situations d'urgence et dans les États fragiles affectés par des conflits, l'enseignement supérieur, la protection, les droits humains internationaux et le droit humanitaire international qui étaient préoccupées par les attaques persistantes contre les établissements d'enseignement, leurs élèves et leur personnel dans les pays affectés par les conflits et l'insécurité.

La GCPEA est conduite par un Comité directeur comprenant les organisations internationales suivantes : CARA (Council for At-Risk Academics, ou Conseil pour les universitaires en danger), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Human Rights Watch, the Institute of International Education's Scholar Rescue Fund, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Protect Education in Insecurity and Conflict, et Save the Children. La GCPEA est un projet du Centre Tides, une organisation à but non lucratif 501(c)(3).

Ce rapport est le résultat d'une étude externe indépendante commissionnée par la GCPEA. Il est indépendant des organisations membres du Comité directeur de la GCPEA et ne reflète pas nécessairement les opinions des organisations composant le Comité directeur.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Leçons en temps de guerre 2015

Utilisation à des fins militaires des écoles
et des universités durant les conflits armés

Mai 2015



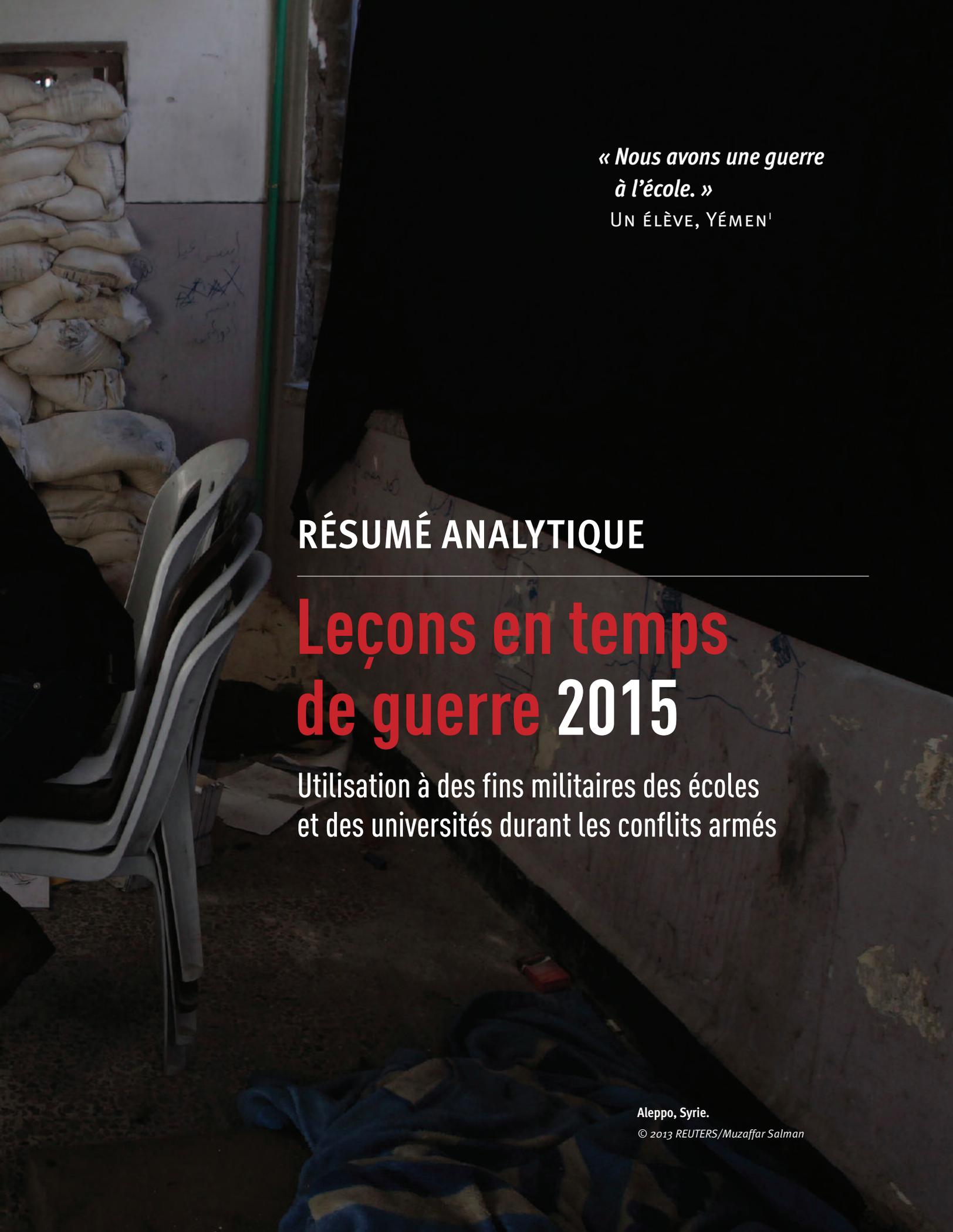
Global Coalition to **Protect**
Education from Attack



عبد القادر

مؤلف: محمد عبد القادر
الطبعة: 1998
توزيع: دار النشر
تاريخ الإصدار: 1998

MADE IN K...



*« Nous avons une guerre
à l'école. »*

UN ÉLÈVE, YÉMEN¹

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Leçons en temps de guerre 2015

Utilisation à des fins militaires des écoles
et des universités durant les conflits armés

Aleppo, Syrie.

© 2013 REUTERS/Muzaffar Salman



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les écoles et les universités devraient être des sanctuaires d'apprentissage où les jeunes esprits peuvent se sentir en sécurité pour s'informer, étudier, réfléchir, rêver et développer pleinement leur potentiel. C'est tout cela qui est menacé lorsque des forces armées convertissent des écoles en un élément du champ de bataille et utilisent des institutions consacrées à l'éducation pour en faire un usage militaire.

Dans la majorité des pays qui connaissent des conflits armés — dont au moins 26 pays au cours des dix dernières années — des forces armées gouvernementales et des groupes armés non étatiques ont utilisé des écoles et d'autres établissements d'enseignement dans des buts militaires. Des tireurs embusqués prennent position aux fenêtres des salles de classe. Des fortifications de béton sont érigées sur les toits des écoles. Des soldats dorment dans des salles peintes d'alphabets aux couleurs vives. Des barbelés entourent les terrains de jeux. Des tas de sacs de sable blo-

Sanaa, Yémen.

© 2014 REUTERS/Mohamed al-Sayaghi

quent les portes des écoles. Des chars et des véhicules de transport de troupes blindés grondent dans les cours. Des fusils d'assaut sont entassés dans des couloirs, et des obus de mortier sont stockés dans les sous-sols des écoles. Des slogans belliqueux marquent les tableaux, couvrant les énoncés de devoirs. Des personnes sont maintenues en détention et torturées dans des bâtiments où des enfants apprenaient auparavant à compter et à lire. Des lieux qui procuraient auparavant de la joie et du bien-être aux élèves sont transformés en lieux où règnent la peur et la terreur.

Non seulement des personnes armées s'emparent des écoles, mais elles se déploient également dans des établissements d'enseignement supérieur, et convertissent des jardins d'enfant et des garderies à un usage militaire. Elles les utilisent comme casernes,

« Des hommes sont arrivés dans notre village. J'ai tenté de m'échapper mais ils m'ont mis en prison. Sauf que ce n'était pas une prison, c'était mon ancienne école. C'est ironique — ils m'ont amené là pour me torturer, à l'endroit même où j'allais à l'école pour apprendre... Ils s'étaient emparés de l'école et en avaient fait un centre de torture. »

UN ÉLÈVE, 15 ANS, SYRIE¹¹

bases logistiques, quartiers généraux opérationnels, caches d'armes et de munitions, centres de détention et d'interrogatoire, positions de tir et d'observation, et terrains de recrutement. Ce faisant, les groupes armés mettent en danger les vies et la sécurité des élèves et des enseignants, et mettent en péril le droit de ces élèves à l'éducation.

Parfois des soldats s'emparent d'une école dans sa totalité, empêchant les élèves de franchir les grilles d'entrée. Mais bien trop souvent ils se contentent d'utiliser juste une partie de l'école ou de l'université — occupant quelques salles de classe, un étage complet, le terrain de jeux — et ce faisant ils exposent les élèves à des attaques de la part de forces adverses et à des abus de la part des soldats eux-mêmes.

L'accès des élèves et des étudiants à l'école et à l'université peut s'avérer un rempart de protection contre nombre des maux qui affectent généralement les enfants et les jeunes dans les situations de guerre et de conflit. Des écoles sûres fournissent des informations, atténuent l'impact psychosocial de la guerre et peuvent protéger les enfants contre la traite et le recrutement par des groupes armés. L'accès à une éducation de qualité est également un droit humain fondamental, quel que soit le contexte. Sur le long terme, une bonne éducation favorise la paix et la reconstruction post-conflit, et elle aide les jeunes à développer les compétences et les qualifications dont ils ont besoin pour construire leurs propres vies ainsi que la prospérité pour leurs communautés. Mais ce qui est peut-être bien plus important, l'accès à un lieu sûr pour étudier et apprendre peut apporter aux élèves et aux étudiants un sentiment de normalité, de routine et de calme au milieu du chaos de la guerre.

Pour cette étude, des preuves ont été rassemblées sur la nature, l'ampleur et les conséquences de l'utilisation d'établissements d'enseignement par des forces armées au cours de la période allant de janvier 2005 à mars 2015 — dix ans de documentation collectée depuis que le Mécanisme de surveillance et de communi-

cation de l'information (en anglais, Monitoring and Reporting Mechanism, ou MRM) créé par l'ONU sur les enfants lors des conflits armés a commencé à signaler des cas d'utilisation des écoles à des fins militaires. S'appuyant sur des exemples tirés de chaque région du monde, cette étude démontre la façon dont les militaires utilisent les établissements d'enseignement ainsi que les conséquences d'une telle utilisation pour les élèves et les étudiants, leurs enseignants et leurs communautés.

Cette étude est une mise à jour d'une version précédente publiée par la Global Coalition to Protect Education from Attack (GCPEA) en 2012. Même si les éléments de preuve suggèrent que l'utilisation des écoles à des fins militaires demeure une caractéristique constante de la guerre, il existe quelques raisons d'être optimiste. Dans les années qui ont précédé cette étude, des gouvernements, des forces armées et des organisations internationales ont accordé de plus en plus d'attention à la question de l'utilisation des écoles et des universités à des fins militaires. Pour les trois dernières années seulement, des informations révélant l'ampleur du problème et exposant les conséquences négatives pour les élèves et les enseignants se sont multipliées. De ce fait, il est de plus en plus reconnu et admis que l'utilisation des écoles à des fins militaires met en danger les élèves et interfère également avec leur droit à l'éducation. Il est désormais plus difficile pour les gouvernements et les groupes armés non étatiques d'expliquer ou de justifier leur utilisation des écoles à des fins militaires.

Il existe également un intérêt considérable de la part des États concernés, des organisations internationales et de celles de la société civile pour concevoir des solutions efficaces afin de combattre cette pratique et d'atténuer ses conséquences négatives. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a représenté un élément déterminant pour cette surveillance accrue, tout d'abord en demandant des informations régulières sur ce problème, puis en demandant à deux reprises que les écoles en Syrie soient démilitarisées, et enfin plus récemment en 2014, en encourageant tous les États membres de l'ONU à envisager des mesures concrètes pour empêcher l'utilisation des écoles à des fins militaires. Les efforts du bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour les enfants et les conflits armés ont également été essentiels pour galvaniser les réactions internationales et des actions efficaces sur le terrain dans des pays touchés par le conflit.



Bunagana, Congo.
© 2012 James Akena/REUTERS



Parmi les approches innovantes élaborées ces dernières années figure le recours à l'analyse légale des images satellites et des médias sociaux pour documenter l'utilisation des écoles à des fins militaires. Il existe également un nombre grandissant de pays exprimant la volonté de soutenir de nouvelles lignes directrices internationales visant à mieux protéger les écoles et les universités contre l'utilisation militaire, et s'engageant à mettre en œuvre des mesures concrètes pour interdire cette pratique au sein de leurs propres forces.

Les organes de traités des Nations Unies — les comités d'experts indépendants qui surveillent le respect des traités par les pays — ont également formulé des recommandations marquantes sur la conduite des forces armées en ce qui concerne les écoles.

En dépit de ces progrès, la situation pour un bien trop grand nombre d'élèves de par le monde demeure sombre.

Les ravages causés dans le système éducatif en Syrie sont presque inconcevables, dans ce pays où les forces progouvernementales tout comme celles de l'opposition ont utilisé des écoles, pour à tour de rôle les prendre pour cible et les détruire parce qu'elles étaient utilisées par la partie adverse. Le Soudan du Sud — apparemment une situation de beaucoup d'espoir au moment de la publication de l'étude originale, les écoles étant de plus en plus évacuées par les forces armées et de nouvelles protections militaires légales fortes en cours d'élaboration — a inversé la tendance, et les écoles sont encore une fois occupées par des troupes nombreuses. Il s'agit là d'un rappel fort que des bons mots couchés sur du papier, et même des lois bien formulées, ne signifient pas grand-chose si l'État n'a pas la volonté ou la capacité d'exiger que ceux qui les enfreignent soient tenus de rendre des comptes.

Le nombre d'États demandant aux forces armées de s'abstenir d'utiliser les écoles est en progression constante ces dernières années. Néanmoins, il reste à voir combien de gouvernements relèveront leur propre défi et s'engageront dans la mise en œuvre de protections efficaces pour les écoles et les universités contre l'utilisation militaire dans leur propre doctrine et pratique militaire.

De plus, les gouvernements bailleurs de fonds et les institutions qui fournissent des ressources aux secteurs de l'éducation dans les pays sujets à des conflits doivent encore reconnaître largement qu'un soutien financier non accompagné d'un plaidoyer ou de conditions en faveur de la protection des écoles contre



Bangui, République Centrafricaine.

© 2013 AP Photo/Jerome Delay

l'utilisation militaire est tout simplement moins efficace.

Les organisations internationales et celles de la société civile doivent encore faire mieux également. Une meilleure collecte des données est encore nécessaire, en particulier en différenciant entre le nombre des écoles utilisées à des fins militaires et celles qui sont attaquées, pillées, ou utilisées comme abris pour des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays — actuellement celles-ci sont souvent omises. Une coopération accrue entre les acteurs de la protection des enfants et le secteur de l'éducation dans les pays affectés par un conflit armé ou autre forme d'insécurité a généré des résultats positifs jusqu'ici, et elle doit se poursuivre et d'étendre.

Structure de l'étude

Cette étude débute par deux chapitres introductifs. Le premier décrit sa méthodologie et définit des termes importants. Le second fournit un aperçu contextuel. Ce faisant, il illustre l'importance vitale pour les élèves et les étudiants — et en fin de compte, pour les commu-

nautés — d'un accès maintenu à l'éducation en période de conflit.

Le troisième chapitre explique ensuite les diverses utilisations des établissements d'enseignement par les groupes armés, et présente certaines des raisons qui motivent les militaires à utiliser les bâtiments et les terrains des écoles et des universités.

Le quatrième chapitre aborde la prévalence et l'ampleur préoccupantes de l'utilisation des lieux d'étude à des fins militaires.

Le quatrième chapitre aborde la prévalence et l'ampleur de l'utilisation des lieux d'étude à des fins militaires.

Afin d'examiner les conséquences de l'utilisation des établissements d'enseignement à des fins militaires, le cinquième chapitre étudie la façon dont cette utilisation met en danger les vies et la sécurité des élèves et des enseignants. Dès que des soldats pénètrent dans les lieux, une école ou une université peut devenir une cible pour une attaque ennemie, et donc ne plus être un endroit sûr pour les élèves et les enseignants. Des forces belligérantes ont attaqué des forces armées à l'intérieur d'écoles et d'établissements d'enseignement supérieur alors même que les élèves et les enseignants étaient présents. Dans les pires des cas, des



enfants et d'autres civils ont été les cibles d'attaques ou ont été pris dans des tirs croisés et blessés ou tués.

La sécurité des élèves et des étudiants peut également être mise en péril par le mauvais comportement de soldats ayant reçu une formation médiocre ou peu disciplinés au sein de leur école ou de leur université, exposant les élèves au risque d'abus sexuels et de harcèlement, ainsi qu'à des tirs accidentels ou mal dirigés ou à des explosions de munitions.

Le sixième chapitre expose les différentes manières dont l'utilisation des établissements d'enseignement à des fins militaires affecte l'accès des élèves et des étudiants à l'éducation et dégrade la qualité de leur éducation. L'utilisation par des forces armées des lieux d'éducation peut accroître les taux d'abandon des études, interrompre ces études, détruire des infrastructures importantes, provoquer un surpeuplement, réduire les taux de nouvelles inscriptions et entraver la transition à des niveaux supérieurs d'éducation.

« Je ne sais pas pourquoi les soldats se trouvaient dans l'école. Ils étaient nombreux mais je n'ai pas pu les compter. J'ai cru qu'ils allaient nous tuer tous »

UN ÉLÈVE, 12 ANS,
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO¹¹¹

Mogadishu, Somalie.

© 2012 John Cantlie/Getty Images

Le septième chapitre examine une sélection de bonnes pratiques — des exemples de communautés et de gouvernements qui trouvent des solutions réduisant l'utilisation militaire d'institutions éducatives, et qui mettent en œuvre des mesures atténuant ses conséquences négatives lorsque cette utilisation se produit. Certains pays disposent d'interdictions totales de cette pratique — notamment la Colombie, l'Inde, le Népal, les Philippines et le Soudan du Sud. Ces pays ont connu des décennies de conflits multiples au sein de leurs propres frontières. Il est très significatif que ces pays, ayant atteint une compréhension des exigences tactiques des opérations militaires tout comme de l'impact préjudiciable de l'utilisation des établissements d'enseignement par les militaires, ont choisi de prendre une telle mesure. Cela illustre également la faisabilité et la valeur d'une telle interdiction.

Le huitième chapitre présente une vue d'ensemble des lois internationales — notamment le droit humanitaire international (les lois de la guerre) et le droit international des droits humains — qui régulent la pratique des forces armées utilisant des institutions éducatives.

Selon le droit international, l'utilisation militaire d'un établissement d'enseignement peut convertir celui-ci en cible militaire légitime, exposant élèves et enseignants au danger d'être attaqués par des forces adverses. Même en l'absence d'attaque physique contre les écoles et les universités, la détérioration de l'accès aux établissements d'apprentissage, de la qualité de l'enseignement et des opportunités d'apprendre peut entraîner des violations du droit à l'éducation.

« [Les combattants d'Al-Chabab] ont installé un [lance-roquettes] et se sont mis à tirer depuis l'enceinte de l'école. Ils l'ont installé dans la cour de récréation... Il y avait des tirs de riposte dans notre direction. Cinq roquettes ont atteint l'enceinte de l'école. Une roquette a explosé au moment où nous étions libérés et huit élèves ont été tués. »

UN ÉLÈVE, 18 ANS, SOMALIE^{IV}

Le dernier chapitre propose quelques observations finales et conclue que les États devraient mettre en œuvre des protections claires et sans équivoque des écoles et des universités contre leur utilisation à des fins militaires.

Une limitation de cette étude est qu'elle s'appuie largement sur des exemples de cas anecdotiques. Les illustrations non-exhaustives fournies dans cette étude et les documents d'où elles sont tirées capturent souvent des instants précis. Par la constance de leur fréquence, toutefois, les exemples démontrent une indifférence systématique à l'égard des écoles, des élèves et de l'éducation, ainsi que les conséquences durables d'une telle indifférence. Le défi pour le lecteur est d'essayer de se mettre à la place d'un élève vivant dans ces situations, et de comparer cette réalité à ses propres expériences de la vie scolaire et de l'éducation, de façon à comprendre les dangers et les obstacles auxquels sont confrontés de trop nombreux enfants dans le monde à cause de l'utilisation destructrice des écoles à des fins militaires.





Popasna, Ukraine.

© 2014 ANATOLII STEPANOV/AFP/Getty Images

PRINCIPALES CONSTATATIONS

- Dans **la majorité** des pays touchés par des conflits armés, des forces armées ou des groupes armés ont utilisé des écoles et d'autres établissements d'enseignement. Entre janvier 2005 et mars 2015, des forces armées ou des groupes armés ont utilisé des établissements d'enseignement dans au moins **26 pays** dans des conflits en Afrique en Asie, en Europe, au Moyen Orient et en Amérique du Sud. L'utilisation des écoles et des universités à des fins militaires est un problème mondial.
- **Des forces armées gouvernementales** ont utilisé des écoles dans chaque pays où une utilisation militaire a été signalée.
- Dans **plus d'un tiers** de tous les pays où une utilisation militaire a été signalée, **des groupes armés non étatiques** ont également utilisé des écoles.
- **Des forces multinationales** et même des **soldats du maintien de la paix** ont utilisé des écoles et des universités.
- Dans les pires des cas, **des enfants ont été blessés et tués** et des **écoles endommagées ou détruites** lorsque des forces belligérantes ont attaqué des écoles du fait que des forces militaires les utilisaient.
- Les conséquences de l'utilisation militaire d'écoles et d'autres établissements d'enseignement incluent des **taux élevés d'abandon des études**, une réduction de la scolarisation, des taux plus faibles de transition vers des niveaux supérieurs d'éducation, du **surpeuplement**, et une perte d'heures d'enseignement. **Les filles** sont touchées de façon particulièrement négative.
- L'utilisation militaire d'établissements d'enseignement peut causer des dommages à des infrastructures et des systèmes éducatifs déjà fragiles. Par exemple, dans le Sud-Soudan, où l'ONU a vérifié **83 écoles** utilisées à des fins militaires entre mars 2011 et septembre 2014, le coût des réparations pour les dommages causés s'est élevé à environ **67 000 US\$ par école**.
- Des exemples de **bonnes pratiques** existent. Des communautés, des organisations internationales, des assemblées législatives, des tribunaux et des forces armées ont trouvé des manières de mieux protéger les écoles contre l'utilisation par des forces et des groupes armés. En Inde, par exemple, où les forces de sécurité ont utilisé plus de 129 écoles en 2010, perturbant les études d'environ 20 800 élèves, la **Cour suprême de l'Inde a donné l'ordre aux forces d'évacuer les écoles**. En 2015, presque toutes, voire toutes, ont été évacuées. Aux Philippines, même si quelques incidents d'utilisation militaire des écoles continuent à se produire, cette pratique a été **explicitement interdite** tant dans la législation nationale que dans les politiques militaires. En outre, en 2012, les Nations Unies ont publié un nouveau manuel à l'usage de tous les bataillons d'infanterie engagés dans le maintien de la paix, qui **exige que les écoles ne soient pas utilisées par les militaires dans leurs opérations**.

RECOMMANDATIONS

Mettre en œuvre les *Lignes directrices régissant la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés*

- Tous les États devraient **mettre en œuvre les Lignes directrices régissant la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés** en les incorporant dans leur doctrine militaire, leurs manuels, leurs règles d'engagement, leurs ordres opérationnels, leurs formations et autres moyens de diffusion, afin d'encourager des pratiques appropriées tout au long de la chaîne de commandement.
- Tous les États devraient plaider pour une adoption généralisée des *Lignes directrices régissant la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés*, et pour les engagements des États à les mettre en œuvre.
- Tous les **groupes armés non-étatiques** qui sont partie à un conflit armé devraient incorporer les *Lignes directrices régissant la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés* dans leurs mécanismes de commandement et de contrôle.
- **Les pays bailleurs de fonds et les agences internationales** qui fournissent un financement ou tout autre soutien aux secteurs de l'éducation ou de la sécurité et de la défense devraient plaider auprès des pays bénéficiaires, en particulier ceux qui sont actuellement affectés par un conflit ou l'ont été récemment, afin qu'ils mettent en œuvre des mesures concrètes pour empêcher l'utilisation militaire des écoles, notamment par la mise en œuvre des *Lignes directrices régissant la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés*.

Reconnaître les conséquences négatives de l'utilisation d'établissements d'enseignement à des fins militaires

- La communauté internationale, les États, les groupes armés non-étatiques, et d'autres acteurs devraient continuer à reconnaître que l'utilisa-

tion militaire des écoles et autres établissements d'enseignement est une tactique courante dans les conflits qui **exige une réponse concertée** aux niveaux national, régional et international.

- Les États devraient reconnaître que l'utilisation militaire des écoles et des universités n'est pas seulement une préoccupation relative au droit des conflits armés, mais qu'elle affecte également le **droit humain des élèves à l'éducation**.

Surveillance et communication de l'information

- Les États, les organisations locales et les agences internationales concernées devraient continuer à rigoureusement **surveiller l'utilisation d'établissements d'enseignement à des fins militaires** afin d'informer et de concevoir des **réponses coordonnées** efficaces, notamment des interventions préventives, une réaction rapide, ainsi que des mesures juridiques et non juridiques pour exiger des comptes aux individus ou aux groupes qui enfreignent les lois existantes, les décisions judiciaires ou les instructions militaires.
- **Les informations de base** qui devraient être recueillies et signalées sont les suivantes : les noms et les emplacements des établissements d'enseignement utilisés, les buts dans lesquels ils sont utilisés, la durée de leur utilisation, la force armée ou le groupe armé effectuant l'utilisation, le recrutement antérieur à l'utilisation, la fréquentation des élèves pendant la période d'utilisation, et ce que font les élèves qui ne sont plus scolarisés. En particulier, une meilleure documentation est nécessaire sur les conséquences éducatives de l'utilisation militaire des écoles et des universités — notamment les taux d'abandon scolaire, la baisse de la scolarisation, les dommages causés aux infrastructures éducatives, ainsi que l'impact psychosocial pour les élèves et les enseignants.
- Le mécanisme de surveillance et d'information devrait clairement **ventiler** le nombre des écoles utilisées à des fins militaires séparément des écoles qui sont la cible d'attaques ou bien utilisées comme abris pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.
- **Les organes s'occupant des droits de l'homme**, notamment le Comité des droits économiques, sociaux et culturels ; le Comité pour l'élimination



Pakaluesong, Thaïlande.
© 2010 David Hogsholt/ Getty Images



de la discrimination à l'égard des femmes ; et le Comité des droits de l'enfant, devraient continuer à lutter contre l'utilisation militaire des institutions éducatives à tout moment. Les organes pertinents de surveillance des traités devraient mettre à jour leurs lignes directrices pour la préparation des rapports de pays afin d'exiger des informations sur l'utilisation militaire des écoles durant la période analysée, et sur les mesures concrètes existantes pour protéger les écoles contre une telle utilisation. Les États devraient mettre en œuvre les mesures pertinentes recommandées par ces organes.

- Le Groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire, le Comité contre la torture, et le Sous-comité pour la prévention de la torture, devraient surveiller et signaler lorsque des écoles et des universités sont utilisées comme **lieux de détention**, et les conséquences découlant de cette utilisation. Les États devraient mettre en œuvre les mesures pertinentes recommandées par ces organes.
- Le **Conseil des droits de l'homme de l'ONU et ses mécanismes**, notamment les commissions d'enquête, et les Rapporteurs spéciaux sur le droit à l'éducation et pour les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, devraient utiliser tous les moyens disponibles pour attirer l'attention sur la question de l'utilisation militaire des institutions éducatives chaque fois qu'elle se produit, notamment dans l'Examen périodique universel, et dans les rapports de situation de pays et les rapports thématiques. Les États devraient mettre en œuvre les mesures pertinentes recommandées par les sessions du Conseil des droits de l'homme et les mécanismes associés.
- Les équipes spéciales de pays du **Mécanisme de surveillance et de communication de l'information** (*Monitoring and Reporting Mechanism, ou MRM*) créé par l'ONU sur les violations graves commises contre des enfants dans des situations de conflit armé devraient continuer à renforcer la surveillance et la communication de l'information sur l'utilisation militaire des écoles, selon la Note d'orientation sur la Résolution 1998 du Conseil de sécurité émise par le Bureau de la

Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés.

- La documentation des attaques contre les écoles et autres établissements d'enseignement devrait également examiner si les écoles ont été utilisées par une force militaire ou un groupe armé, soit au moment de l'attaque, ou bien peu de temps avant l'attaque.
- Des recherches et un travail de documentation supplémentaires sont nécessaires sur les **effets à long terme de l'utilisation d'établissements d'enseignement à des fins militaires**.

Mesures programmatiques

- Les législateurs devraient envisager **d'adopter des lois** en accord avec les bonnes pratiques identifiées dans cette étude, notamment l'interdiction de l'utilisation des établissements d'enseignement par des forces armées et des groupes armés.
- Les ministères de l'Éducation dans les pays où se produit l'utilisation militaire d'établissements d'enseignement devraient mettre en place des **mesures préventives**, par le biais de la coordination avec leurs ministères de la Défense et les forces armées, afin d'éviter l'utilisation militaire d'établissements d'enseignement, et de les évacuer rapidement lorsqu'ils sont utilisés par des forces armées.
- Les forces armées qui ont interdit ou régulé l'utilisation militaire des écoles et autres établissements d'enseignement devraient **partager leurs bonnes pratiques** avec d'autres États.
- Les agences de l'ONU et les ONG régionales ayant une expérience en matière de négociations avec les forces armées et les groupes armés afin d'arrêter ou d'empêcher leur utilisation des écoles devraient **évaluer l'efficacité de leurs efforts** sur le plan interne, puis partager leurs bonnes pratiques tant sur le plan interne qu'externe.
- Les organisations qui ont obtenu que **des tribunaux nationaux** rendent des décisions obli-

geant les forces armées à quitter les écoles, devraient conseiller celles qui sont intéressées à adopter des stratégies similaires.

- Les ministères de l'Éducation et les acteurs de l'éducation travaillant dans des contextes où se produit l'utilisation militaire des écoles devraient élaborer **des systèmes de réponse rapide** afin de mettre en place des lieux d'apprentissage temporaire appropriés pour les élèves déplacés du fait de l'utilisation militaire de leurs établissements d'enseignement, et de préconiser immédiatement la restitution de l'établissement occupé. Les organisations internationales devraient soutenir ces efforts.
- Les ministères de la Défense et les forces armées devraient mettre en place des **mesures de planification préventives** afin de minimiser ou d'**éradiquer la nécessité d'utiliser des établissements d'enseignement** durant des opérations militaires.

Lutte contre l'impunité

- Toutes les parties à un conflit armé devraient **respecter leurs obligations au regard du droit humanitaire international** et prendre toutes les précautions possibles pour protéger les populations civiles et les biens civils, notamment les établissements d'enseignement, contre les effets des attaques. Les États devraient **mener des enquêtes et des poursuites**, en accord avec les normes internationales, sur les individus qui utilisent des établissements d'enseignement de façon contraire au droit humanitaire international, ou qui donnent l'ordre d'une telle utilisation.
- Les États qui règlementent ou interdisent l'utilisation militaire des écoles ou autres établissements d'enseignement dans le cadre de leur législation nationale, de leurs instructions ou politiques militaires, ou bien dans leurs décisions de tribunaux devraient **exiger des comptes de leurs actes** aux individus qui violent ces règles.

ⁱ « Guns 'n grammar: Yemen school occupied by rebels », AFP, 29 septembre 2014.

ⁱⁱ Save the Children, *Untold Atrocities: The Stories of Syria's Children*, 2012, pág. 8.

ⁱⁱⁱ Human Rights Watch, *Sabotaged Schooling: Naxalite Attacks and Police Occupations of Schools in India's Bihar and Jharkhand States*, 2009, pág. 29.

^{iv} Entretien de Human Rights Watch, Kalungu, République démocratique du Congo, 17 juin 2015.



Ci-dessus : Colombie

© 2007 Getty Images

En couverture : Aleppo, Syrie.

© 2012 PHILIPPE DESMAZES/AFP/Getty Images

Global Coalition to **Protect Education from Attack**

Secrétariat

350 5th Avenue, 34th Floor, New York, New York 10118-3299

N° de téléphone : 1.212.377.9446 • Email: GCPEA@protectingeducation.org



www.protectingeducation.org